Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25 JUIN 2025
ID : 013-251302048-20250623-DEC2025_23-AU

Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement
SYMADREM
Digues du Delta du Rhône et de la Mer

DECISION DU PRESIDENT N°2025_23

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES AVEC EDF HYDRO MEDITERRANEE

Nomenclature ACTES : 1.4

Le Président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM),

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'Assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions conformément aux statuts du SYMADREM,

VU la délibération n° 2021_37 du 27 septembre 2021 donnant délégation au Président par le comité syndical portant autorisation de signer les conventions quel que soit leur objet dans la limite des seuils,

Vu la demande de mise à disposition des données leur permettant d'étudier l'impact de la future dérivation Provence Bleue au niveau du Rhône, émise par EDF le 28 février 2025,

CONSIDERANT l'intérêt commun de partager les données entre EDF Hydro Méditerranée et le SYMADREM sur ce territoire,

DECIDE

Article 1er : Il est autorisé la signature d'une convention de mise a disposition de données entre EDF Hydro Méditerranée et le SYMADREM, sans contrepartie financière.

Article 2 : Le directeur général et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES

Signé par : Pierre RAVIOL
Date : 25/06/2025
Qualité : Président

SYMADREM

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

1182 Chemin de Fourchon, VC 33 13200 ARLES
04 90 49.98.07 04.90 49.98.17 Courriel : symadrem@symadrem.fr